

Mont de Marsan, le 26 août 2019



<http://amisdelaterre40.fr/spip/index.php>
<https://www.facebook.com/amisdelaterre.lande>

Courriel : landes@amisdelaterre.org
Les Amis de la Terre des Landes
Maison des Associations
24, Boulevard de Candau

Monsieur Frédéric Veaux
Préfet des Landes
24, rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN

Objet : demande de mise à jour et de révision de la liste des pesticides soumis à analyse sanitaire concernant l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

Monsieur le Préfet,

Les Amis de la Terre des Landes travaillent sur le dossier de l'eau potable depuis plusieurs années déjà.

Nous vous avons déjà alerté en 2016, lorsque nous avons découvert que près de 80 000 Landais consommaient une eau potable non conforme, concernant le paramètre des pesticides, et plus particulièrement les résidus de la famille des chloracétamides (ESA et OXA métolachlore et alachlore) Certains distributeurs, notamment dans le sud des Landes, semblent avoir résolu une partie du problème, en effectuant des travaux importants sur la filtration des eaux brutes.

Cependant, nous constatons que de nombreux usagers continuent d'être alimentés par une eau dont les normes de qualité ont été dépassées. Par exemple sur la station de Créon d'Armagnac, reprise par le SYDEC depuis janvier 2019, mais qui a connu des dépassements significatifs de la norme de qualité en 2018 (0,96µg/l au lieu des 0,1 réglementaires).

Au-delà de la présence de ces résidus de pesticides, notre association s'interroge sur le nombre et la pertinence des pesticides et leurs métabolites analysés et recherchés dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).

Grâce aux données publiques sur l'eau, publiées par le Service d'Information sur l'eau (SIE) ¹, recensant les achats de pesticides en France, nous avons compilé dans le tableau ci-dessous les achats de 20 pesticides les plus couramment achetés dans les Landes pour l'année 2017, (dernière année disponible).

Le regroupement des achats a été réalisé par code postal, celui ci pouvant regrouper plusieurs communes.

- Rang : classement décroissant par tonnage acheté
- Produit : nom générique de la molécule pesticide
- Tonnage : tonnage total acheté dans les landes par les utilisateurs
- Occurrence : nombre de Codes Postaux landais donnant l'achat
- Classification :
 - *N minéral* : substance minérale dangereuse pour l'environnement
 - *N organique* : substance organique dangereuse pour l'environnement
 - *T, T+, CMR* : substance toxique, très toxique, Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction
- Sur fond blanc : pesticides recherchés par l'ARS au titre de l'EDCH
- Sur fond rouge : molécules non recherchées

Classement 2017 à l'exclusion de la catégorie Autre				
Rang	Produit	Tonnage	Occurrence	Classification
1	metam-sodium	222,6	16	N Organique
2	s-metolachlore	120,1	182	N Organique
3	glyphosate	94,9	809	N Organique
4	dimethenamido-p (dmta-p)	30,6	88	N Organique
5	mancozebe	18,7	97	T, T+, CMR
6	pendimethaline	10,4	167	N Organique
7	bentazone	10,2	173	N Organique
8	mesotrione	7,8	201	N Organique
9	folpel	6,0	114	T, T+, CMR
10	dicamba	5,1	239	N Organique
11	cypermethrine	4,8	139	N Organique
12	aclonifen	4,2	52	T, T+, CMR
13	azoxystrobine	3,8	188	T, T+, CMR
14	prosulfocarbe	3,7	35	N Organique
15	metirame	3,1	41	N Organique
16	thirame	3,0	126	N Organique
17	2,4-d	3,0	206	N Organique
18	thiophanate-methyl	2,9	35	T, T+, CMR
19	oxamyl	2,8	17	T, T+, CMR
20	boscalid	2,2	126	N Organique
Total 20 premiers produits (tonnes)		560		

¹ <http://www.data.eaufrance.fr/jdd/a69c8e76-13e1-4f87-9f9d-1705468b7221>

Nous constatons que **sur les 20 pesticides** de ce tableau **les plus couramment utilisés** en 2017 dans les Landes, **seuls 6 font l'objet d'analyses de l'ARS** au titre de l'EDCH.

Pourtant, les résultats des analyses d'eau mises à la disposition du public sur le site du Ministère de la Santé ² montrent que 50 à 80 molécules pesticides et métabolites sont couramment recherchés par l'ARS au titre de l'EDCH.

En voici trois exemples :

- 17 janvier 2017 : site de Saint Gein : 50 pesticides ou résidus recherchés.
- 26 avril 2017 : site d'Orist : 50 pesticides ou résidus recherchés.
- 30 mai 2017 : site de Villeneuve de Marsan : 84 molécules recherchées

Sur toutes ces molécules recherchées, seules 6 d'entre elles font partie de la liste des 20 pesticides les plus couramment achetés.

Ceci est très inquiétant : prenons l'exemple des 1^{er} et 5^{ème} pesticides de notre liste :

- **Le métam-sodium, pesticide de loin le plus utilisé dans les Landes avec 223 tonnes en 2017**, n'est pas recherché, pourtant, l'ANSES a entériné la dangerosité de ce produit suite à des intoxications survenues en Loire Atlantique, après épandage sur des productions de mêche. De plus, elle a annoncé le retrait de l'AMM de ce produit le 05 novembre 2018.
- **Le Mancozebe, 5ème pesticide le plus utilisé sur notre territoire**, a été acheté par près de 100 utilisateurs landais. Il est classé « T, T+, CMR », c'est donc un perturbateur endocrinien potentiel. Un de ses métabolites, l'ETU (Ethylène thiourée), moyennement soluble dans l'eau, s'avère potentiellement très dangereux pour la thyroïde.

Si les tonnages utilisés vont décroissant pour les autres pesticides, nous nous interrogeons néanmoins sur l'absence de recherches concernant leur présence dans l'eau. En effet, la contamination des eaux par les molécules pesticides ou leurs métabolites dépend tout autant des tonnages utilisés, que de la solubilité des molécules.

Par ailleurs, nombre de molécules pesticides, ainsi que leurs métabolites, sont des perturbateurs endocriniens potentiels ou avérés. Or, il est désormais établi que pour un perturbateur endocrinien, l'adage « la dose fait le poison », n'a pas cours. Une exposition même à faible concentration peut avoir des conséquences dramatiques sur la santé des individus exposés, en fonction de leur âge et/ou de leur état de santé. Dans cette optique, la norme retenue devrait être **zéro** résidu.

² <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

D'autre part, l'arrêté SANP0720202A du 11 janvier 2007 ³ relatif aux prélèvements d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux prévoit à son article 3 :

« Le préfet peut modifier le contenu des analyses types ainsi que la fréquence des prélèvements d'échantillons d'eau et d'analyses à effectuer chaque année, dans les conditions suivantes... »

De plus, le Ministère de la santé, publie annuellement le bilan de la qualité de l'eau sur le paramètre pesticide ⁴.

Dans le bilan 2017, on peut lire : « Il n'existe pas de liste de pesticides définie au niveau national à rechercher dans le contrôle sanitaire. En effet, compte tenu du nombre élevé de pesticides autorisés (ou ayant été autorisés par le passé) et du coût des analyses, il est nécessaire de cibler les recherches de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine en fonction de la probabilité de retrouver ces substances dans les eaux et des risques pour la santé humaine.

Le choix des molécules recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux est donc réalisé par l'ARS en fonction notamment des activités agricoles locales, des surfaces cultivées et des quantités de pesticides vendues, ainsi que des pratiques locales d'approvisionnement des utilisateurs « professionnels » (collectivités territoriales, profession agricole, gestionnaires d'infrastructures de transport, etc.) »

A ce jour :

- nous avons suffisamment d'études scientifiques démontrant la dangerosité des pesticides ou de leurs métabolites, et notamment leur rôle de perturbateur endocrinien.
- sur le territoire landais, entre 50 et 80 pesticides et métabolites sont couramment recherchés dans l'eau potable. Rien ne semble donc s'opposer à ce que les contrôles sanitaires pratiqués par l'ARS sur l'eau potable distribuée à la population landaise ne s'étendent à des pesticides dont l'utilisation massive est confirmée sur notre territoire
- Les tonnages concernant les achats de pesticides sont connus
- Ces tonnages sont un des éléments pertinents permettant d'inclure ces molécules dans les analyses sanitaires de l'eau
- Le respect des normes de qualité de l'EDCH est l'une des prérogatives de l'état que vous représentez dans notre Département.

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000466614&categorieLien=cid>

⁴ <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau#Les-pesticides-dans-l-eau-du-robinet>

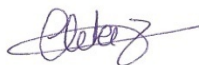
En conclusion,

Il nous paraît indispensable que la liste des pesticides et leurs métabolites recherchés au titre des analyses sanitaires de l'EDCH soit révisée, amendée, afin d'y inclure les molécules notoirement utilisées dans notre Département.

Nous souhaitons également être informés des critères de sélection permettant la réalisation de cette liste.

Espérant que notre demande trouvera un écho favorable dans un délai raisonnable, compte tenu des enjeux sanitaires en jeu, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet nos plus respectueuses salutations.

Pour les Amis de la Terre des Landes
La Présidente,
Catherine LETACONOUX



Contact : Catherine Letaconoux : catherine.letaconoux@orange.fr

Contact technique : Roland LECROS : cecllem@orange.fr

Copies à :

Monsieur le Directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Madame la Déléguée Départementale de l'ARS dans les Landes

Pour information à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs des Landes

Mesdames et Messieurs les directeurs des syndicats des eaux des Landes

ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS SIGNATAIRES :

Page FB . : <https://www.facebook.com/CoquelicotsMarsan/>



Coquelicots du
Marsan
@CoquelicotsMarsan



**Les Amis
de la Terre**
Groupe du Gers

